



Ref: 1484647158397

Pr: 22-064-S001-P-SF6-292369

Carte gratuite la 1^{re} année et CHF 80 à partir de la 2^{me} année.

Important: veuillez compléter la présente demande dans son intégralité. Toutes les informations sont obligatoires.

1. Données personnelles du titulaire de la carte principale

Voici comment mon nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom):

(20 caractères au max, espaces comprises, sans trémas ni accents)

Monsieur Madame Langue de correspondance F A I

Nom	Prénom
Rue/n°	NPA/lieu
Y résidant depuis	Nationalité
Date de naissance	Lieu de naissance
Téléphone privé	Téléphone portable
E-mail	
N ^{bre} d'enfants mineurs	État civil

Pour les étrangers: type de livret pour étrangers C B L

Veuillez joindre la copie d'une pièce de légitimation officielle; si vous êtes étranger, veuillez joindre la copie du livret pour étrangers.

2. Activité professionnelle/situation financière

Employé Indépendant Retraité En formation

Employeur	depuis
Profession/fonction	Téléphone

Adresse _____

Revenu annuel brut en CHF _____
Donnée obligatoire de par la loi selon art. 30 LCC

Appartement/maison est loué/-e m'appartient

Frais annuels habitation en CHF	<input type="checkbox"/> LSV+/Debit Direct
	<small>Pour paiements directement par votre banque</small>

Le demandeur (toutes les désignations de personnes incluent la forme féminine) reconnaît à l'émetteur de cartes le droit de délivrer, pour des raisons de solvabilité, une carte prépayée rechargeable au lieu de la carte de crédit demandée.

3. Données personnelles du titulaire de la carte partenaire

Oui, je demande la carte partenaire pour la personne suivante.

Cotisation annuelle CHF 25.

Voici comment mon nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom): _____

(20 caractères au max, espaces comprises, sans trémas ni accents)

Monsieur Madame

Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
Nationalité	Profession
Téléphone portable	E-mail

Pour les étrangers: type de livret pour étrangers C B L depuis _____

Veillez joindre la copie d'une pièce de légitimation officielle; si vous êtes étranger, veuillez joindre la copie du livret pour étrangers.

La limite de dépenses de la carte partenaire correspond à celle de la carte principale, dont le titulaire répond entièrement de toutes les utilisations de la carte partenaire. Pour définir une limite de dépenses plus basse, il suffit de télécharger le formulaire correspondant sur comercard.ch/f/limite.pdf, de le remplir et de le transmettre à Cornèrcard.

4. Prestations supplémentaires

Carte principale Carte partenaire

Onlineaccess gratuit (M48)

- Gestion de vos cartes en quelques clics et achats sécurisés sur internet
- Nécessaire pour l'activation du décompte mensuel électronique

Mobileaccess CHF 0.20-0.50/SMS (A19)

Sécurité et contrôle renforcés par téléphone portable

- Security Check: avis en cas de soupçon d'utilisation abusive de votre carte
- Shop Info: avis automatique lors de vos achats par SMS CHF 0.20
- Consultation du solde et des transactions par SMS CHF 0.50

Assurance du solde: 0,49 % du solde ouvert du décompte mensuel (O89)

Couverture du solde de la carte principale ou, le cas échéant, de la carte partenaire en cas de perte involontaire d'emploi, d'incapacité de travail totale temporaire, de décès ou d'invalidité permanente.

Couverture: au max CHF 10'000 par événement -

Assurance voyage

Valable dans le monde entier pour un nombre illimité de voyages par an. Couvre les frais d'annulation et inclut assistance voyage et exclusion de la franchise pour véhicule de location.

Montants maximum assurés:

- **Couverture individuelle:** CHF 10'000 par personne et par événement - Prime annuelle: CHF 35 (O90)
- **Couverture familiale:** CHF 10'000 par personne, CHF 40'000 par événement - Prime annuelle: CHF 49 (O90)

Accidents de voyage Advantage

Prime annuelle: la 1^{re} année CHF 45 au lieu de CHF 60 (valable jusqu'au 31.12.2018) (J48)

Couverture d'assurance contre les accidents de voyage garantie pendant toute la durée du voyage.

Couverture maximale en cas de décès ou d'invalidité permanente: CHF 500'000.

Remarque: les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux **Conditions Générales d'Assurance (CGA)**. Ces conditions, qui me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance, peuvent à tout moment être consultées ou commandées à l'adresse comercard.ch/f/cg. Par ma signature, je certifie que j'ai pris connaissance des CGA, que je les ai comprises et que je les accepte sans réserve.

5. Numéro de membre

Numéro de membre (option) _____

6. Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon CDB 16; données obligatoires)

Je soussigné, en tant que demandeur de la carte principale, déclare que l'argent qui sert à payer les décomptes mensuels de la carte principale et (si existante) de la carte partenaire (pour les personnes ne disposant pas d'un revenu propre ou d'une limite de dépenses personnelle) et/ou qui est versé à l'émetteur de cartes au-delà de ce montant (veuillez cocher la case correspondante):

- appartient au demandeur de la carte principale
- appartient au demandeur de la carte principale et au demandeur de la carte partenaire
- appartient à la/aux personne/-s suivante/-s

(veuillez indiquer les données suivantes: nom, prénom ou raison sociale, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, adresse du domicile/siège, nation):

Je soussigné, en tant que demandeur/titulaire de la carte principale, m'engage à communiquer spontanément les modifications à l'émetteur de cartes. *Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du code pénal suisse, faux dans les titres).*

7. Uniquement pour U.S. persons

Points de repère: détenteur de la Green Card, citoyen US, résident/lieu de naissance/autre adresse aux États-Unis

Je soussigné, en tant que demandeur de la carte principale carte partenaire déclare par la présente que j'ai le statut U.S. person aux termes des dispositions légales de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).

8. Déclaration du demandeur de la carte principale et du demandeur d'une éventuelle carte partenaire

Nous, les signataires de la demande de carte pour une carte principale et une éventuelle carte partenaire, confirmons l'exactitude des indications fournies dans la présente demande et autorisons la Cornèr Banque SA (ci-après «banque») à se procurer tous les renseignements nécessaires à l'examen des informations fournies, au traitement de notre demande de carte, à l'émission de la carte et à l'exécution de la relation contractuelle auprès de tiers, en particulier auprès de la Centrale d'information de crédit (ZEK), des autorités (par exemple offices des poursuites, autorités fiscales et contrôles des habitants), de sociétés de renseignements économiques, de l'employeur ou d'autres sources d'information appropriées ou prévues par la loi (par exemple Centre de renseignements sur le crédit à la consommation [IKO]) et, en cas de blocage de la carte, de retards de paiement qualifiés ou d'utilisation abusive de la carte et d'autres états de faits similaires causés par le titulaire, à informer la ZEK et, si la loi le prescrit, les autorités compétentes. Dans cette mesure, nous libérons des organismes du secret bancaire, d'affaires et professionnel. Nous autorisons la banque à rejeter cette demande sans en justifier les raisons. En cas d'acceptation de la présente demande de carte, nous recevrons les cartes demandées, une copie de la présente demande de carte accompagnée de l'accord d'option de crédit, les Conditions Générales (CG) pour les cartes prépayées, Classic et Gold Visa et Mastercard® ainsi que le code NIP personnel. Les CG ainsi que les Conditions d'Assurance (CGA) des assurances qui sont automatiquement et gratuitement incluses dans les produits Cornèrcard, respectivement qui sont comprises en plus sur demande et moyennant paiement peuvent être consultées à tout moment sur comercard.ch/ff/cg ou commandées au +41 91 800 41 41. Les primes y relatives seront automatiquement débitées de ma carte. Pour autant que je demande la souscription d'une assurance du solde en tant que demandeur de la carte principale, je confirme avoir entre 18 et 62 ans, être domicilié en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein (les enclaves Büsingen am Hochrhein (DE) et Campione d'Italia (IT) sont exclues), travailler depuis plus de 6 mois et au moins 16 heures par semaine (les indépendants sont exclus de la couverture chômage), être au bénéfice d'un contrat de travail à durée illimitée non résilié, ne pas entrer prochainement à la retraite anticipée, ne pas avoir été empêché de travailler, partiellement ou totalement, pour cause de maladie ou d'accident pendant plus de 25 jours ouvrés au cours de 12 derniers mois, ne pas avoir subi de traitement dans le cadre d'un séjour stationnaire excédant 20 jours consécutifs et ne pas avoir prévu un prochain séjour hospitalier. Tous les rapports juridiques avec la banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour les titulaires domiciliés à l'étranger ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. L'utilisation et/ou la signature de la carte constitue/constituent la confirmation que nous avons reçu, que nous avons compris et que nous acceptons sans réserve les CG ainsi que les CGA concernées. Prix, intérêts et frais: les prix, intérêts et frais débités pour l'utilisation et l'administration de la carte sont définis dans un récapitulatif des prix, des intérêts et des frais qui peut être consulté à tout moment sur comercard.ch/ff/prix ou commandé au +41 91 800 41 41. Par ailleurs, des frais de tiers et les dépenses que nous occasionnons peuvent nous être facturés. Nous déclarons accepter sans réserve ces prix, ces intérêts et ces frais. Si nous demandons un produit supplémentaire de Cornèrcard ou que nous souhaitons passer à un autre produit, la cotisation annuelle ou la finance d'adhésion relative à ce produit spécifique s'appliquera. Ces tarifs peuvent eux aussi être consultés ou commandés via les coordonnées mentionnées ci-dessus. Taux de change: les dépenses effectuées en monnaie étrangère sont soumises au taux de change retail de la banque le jour de la comptabilisation. Leur montant est augmenté de frais administratifs monnaies étrangères. Autorisation: nous autorisons la banque à enregistrer, à traiter, à utiliser et à évaluer les données de notre contrat et de nos transactions pour traiter celles-ci à des fins de marketing et d'étude de marché et pour créer des profils de clients. Ces opérations nous permettront de recevoir à notre adresse, à notre adresse e-mail ou par SMS des conseils personnalisés et faciliteront l'envoi d'offres sur mesure de la banque et d'informations relatives aux produits et aux prestations proposés par la banque. Nous trouverons des précisions concernant la politique de la banque en matière de protection des données sur comercard.ch. Nous autorisons en outre la banque à transmettre nos données personnelles ainsi que les données de la carte et des transactions à des entreprises partenaires avec lesquelles la banque est liée directement ou indirectement par contrat et qui fournissent les prestations particulières relatives à la carte que nous avons choisie, dans la mesure où ces données sont nécessaires à l'administration, à l'exécution et à la facturation desdites prestations. Nous prenons connaissance du fait que ces entreprises partenaires déterminent à leur entière discrétion les prestations supplémentaires qu'elles fourniront et nous l'acceptons. En tant que titulaire de la carte principale, j'autorise le titulaire de la carte partenaire à formuler en tout temps et en toute indépendance pour sa propre carte une demande relative aux assurances facultatives, Priority Pass™ ou Securicard.

Édition 01.2018

9. Intermédiation en assurance, recours à des tiers et protection des données

Le titulaire d'une carte de crédit ou d'une carte prépayée (ci-après «titulaire») prend note qu'en cas d'intermédiation de contrats d'assurance, seul l'assureur est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. Les données personnelles, mises à disposition dans le cadre des assurances, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la banque et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe de la banque dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à l'étranger est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation suisse en matière de protection des données) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. La banque est habilitée à mandater des tiers en Suisse ou à l'étranger pour l'exécution de l'ensemble ou d'une partie des prestations découlant de la relation contractuelle, y compris les programmes de fidélité (par exemple vérification de la demande, fabrication et personnalisation de la carte, exécution du contrat – y compris impression et envoi de toute correspondance et des décomptes mensuels –, services online, recouvrement, communication avec les clients, calcul des risques liés au crédit, trafic de paiements, IT) ainsi que pour l'amélioration des modèles d'évaluation des risques utilisés lors de la lutte contre la fraude. Le titulaire autorise la banque à mettre à disposition de ces tiers et à envoyer, également à l'étranger, les données nécessaires à l'exécution diligente des tâches qui leur ont été assignées. Une transmission de données n'a lieu que si leurs destinataires s'engagent à les garder confidentielles, à respecter une protection des données appropriée et à veiller à ce que d'autres parties contractantes éventuelles respectent également ces obligations. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Le titulaire prend également note qu'il dispose de droits à l'information, conformément à la législation en matière de protection des données, et qu'il peut, dans certaines circonstances, exiger la correction, le blocage ou la suppression de certaines données enregistrées par la banque. Je peux trouver des précisions concernant la politique de la banque en matière de protection des données sur comercard.ch

Édition 01.2018

10. Accord d'option de crédit entre la Cornèr Banque SA, Via Canova 16, 6901 Lugano (ci-après «banque») et le titulaire d'une carte de crédit

1. Option de crédit/intérêts

L'option de crédit donne au titulaire d'une carte principale ou partenaire (ci-après «titulaire») la possibilité de payer par mensualités le montant justifié sur le décompte mensuel correspondant pour des transactions effectuées au terme du délai d'annulation (voir point 3 ci-dessous). La banque doit recevoir 5 % du solde total reporté sur le décompte, mais au moins CHF 100, avant la date indiquée sur le décompte mensuel. Les arriérés éventuels s'ajoutent au montant dû et doivent être payés immédiatement. Si, à la date en question, la banque n'est pas en possession de ce montant ou que ce montant est inférieur au minimum prévu, le titulaire est considéré, sans autre forme de préavis, comme étant en demeure de payer le solde total, avec toutes les conséquences juridiques correspondantes. Avec la demeure du titulaire vient immédiatement à échéance également le solde d'éventuels autres décomptes mensuels libellés au nom du même titulaire. D'éventuels dépassements de la limite de dépenses doivent être immédiatement payés. Les intérêts annuels calculés sur les arriérés sont de 15 % au maximum (art. 14 de la loi sur le crédit à la consommation); le taux d'intérêt maximal appliqué est fixé par le Département fédéral de justice et de police (DFJP). Tout paiement partiel est tout d'abord imputé au paiement des intérêts dus.

2. Examen de la capacité de contracter un crédit/limite de dépenses/limite globale

La limite de dépenses est fixée sur la base de l'examen de la capacité du titulaire à contracter un crédit, et est communiquée à ce dernier en même temps qu'une copie de la demande de carte de crédit et la carte de crédit lui sont envoyées. Cette limite de dépenses représente au plus 15 % (pour les cartes Classic) ou 20 % (pour les cartes Gold) du revenu annuel mentionné dans la demande de carte, ou une fraction de ces pourcentages. En règle générale, le montant maximum est limité à CHF 10'000 (pour les cartes Classic) ou à CHF 90'000 (pour les cartes Gold).

L'examen de la capacité de contracter un crédit se fait sur la base des informations indiquées par le titulaire dans la demande de carte. D'autres informations (relatives à l'adresse en vigueur, à la solvabilité) peuvent être recueillies auprès de l'employeur, des banques et des autorités publiques (offices des poursuites, contrôles des habitants), des entreprises d'évaluation du crédit et, en particulier, auprès du Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) et de la Centrale d'information de crédit (ZEK).

La limite de dépenses fixée pour le titulaire d'une carte principale s'étend comme limite globale également à toutes les cartes émises à son nom et à celui du procurateur, l'intégralité des utilisations faites de ces cartes ne devant pas dépasser cette limite globale. De la même manière, la limite de dépenses fixée pour le titulaire de la carte partenaire s'applique également à toutes ses cartes partenaire. La banque se réserve le droit de modifier à tout moment la limite de dépenses au moyen d'une communication écrite au titulaire de la carte principale et, le cas échéant, à celui de la carte partenaire. L'utilisation de la carte au-delà de cette limite est illicite; reste réservée l'obligation du titulaire de rembourser immédiatement les dépassements de la limite de dépenses dans leur intégralité. Le titulaire se doit d'informer immédiatement la banque en cas de dégradation de sa situation économique.

3. Annulation et résiliation

Le titulaire a le droit d'annuler par écrit ce contrat de crédit dans les 14 jours qui suivent la réception des cartes demandées. La banque a le droit de résilier à tout moment par écrit l'option de crédit demandée dans un délai de 30 jours. Du reste, le présent contrat de crédit prend fin au terme du contrat de carte de crédit.

4. Divers

Toutes les modifications au présent contrat de crédit doivent être mises par écrit. D'ailleurs, les CG qui s'appliquent respectivement aux cartes Classic et Gold Visa et Mastercard de la Cornèr Banque SA sont envoyées au titulaire en même temps qu'une copie de la demande de carte et du contrat de crédit ainsi que la carte (disponibles à l'adresse comercard.ch ou possibilité de les commander au +41 91 800 41 41).

5. Droit applicable

Tous les rapports juridiques du titulaire avec la banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour les titulaires domiciliés à l'étranger ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.

Édition 04.2017

11. Signature

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations citées et les avoir comprises.

Lieu/date _____ Demandeur de la carte de crédit **X**

Lieu/date _____ Demandeur de la carte partenaire **X**

SC H4304

12. Avez-vous pensé à tout?

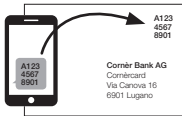
- Revenu annuel indiqué?
- Formulaire A (paragraphe 6) intégralement complété?
- Copie d'une pièce de légitimation officielle (permis de conduire, passeport, carte d'identité, livret pour étrangers) annexée?
- Demande de carte datée et signée? (paragraphe 11)
- Prestations supplémentaires à votre carte de crédit souhaitées? Veuillez cocher ce qui convient.

Important: Signez la demande de cartes et envoyez avec toutes les annexes à:
Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano.

N'avez pas de timbre sous la main?

Avec les timbres-poste SMS de la Poste, vous pouvez acheter vos timbres-poste par SMS et affranchir votre enveloppe aussitôt.

Le paiement s'effectue confortablement via votre facture de téléphone. Les prix en vigueur figurent sur le site internet mis à jour régulièrement (poste.ch/prix).



C'est très simple (poste.ch/timbre-poste-sms):

1. Envoyez TIMBRE par SMS au 414 (CHF 1/SMS)
2. Inscrivez le code reçu en haut à droite de l'enveloppe
3. Postez votre lettre et hop, c'est parti!

Cotisations annuelles	Programme de partenariat WinWin	
	Classic	Prepaid
Cartes principales	CHF 80	CHF 50 (CHF 25 jusqu'à 26 ans)
Cartes partenaire bénéficiant d'un revenu propre	CHF 50	–
Cartes partenaire ne disposant pas d'un revenu propre	CHF 25	–

Extrait du récapitulatif des prix, des intérêts et des frais
édition 09.2018 – Récapitulatif complet: cornercard.ch/f/prix